



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

## Ville de BONSECOURS

### Décision n° 10/24 du 16/02/2024

**Objet** : Contrat de prestation de service – Concert de Jazz le 26 mars 2024

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28, 29 et 30 ;

**Vu** la délibération n° 2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la proposition de contrat du chef d'orchestre reçu le 26/01/2024 ;

**Considérant** la volonté de la Commune d'organiser un concert de jazz le mardi 26 mars 2024 au centre culturel « Le Casino »,

**Considérant** que dans le cadre de cette animation musicale la Commune souhaite faire intervenir l'orchestre « Two Wise Men meet Two Blind Mice »,

**Considérant** que cette prestation de service relève d'un marché à procédure adaptée sans obligation de mise en concurrence de par son objet et son montant,

### DÉCIDE

**Article 1** : de signer le contrat avec l'orchestre «Two Wise Men meet Two Blind Mice » situé Bleekstraat 11 – B3930 HAMONT-ACHEL - BELGIQUE, représenté par Monsieur Frank ROBERSCHEUTEN, agissant en qualité de chef d'orchestre, pour l'animation musicale du concert de jazz, le mardi 26 mars 2024 au centre culturel « le Casino ».

**Article 2** : de fixer le montant de la prestation de service à 2 700€ TTC.

**Article 3** : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale à Monsieur le Préfet.

Fait à Bonsecours, le 16 février 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20240216-10-24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Laurent GRELAUD**

Maire de BONSECOURS

